



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 JUILLET 2020

Envoyé en préfecture le 21/07/2020

Reçu en préfecture le 21/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 064-216401406-20200720-13_16_07_2020-DE

DELIBERATION N° 13

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 22

Votants : 29

Pour : 22

Contre : 7 (élus
minorité)

Abstentions : /

L'an deux mil vingt, le seize juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Complexe Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 10 juillet 2020

Membres présents : F.GONZALEZ, MJ ROQUES, G.LASSABE, M.EVENE-MATEO, L.GUYONNIE, J.DOS SANTOS, S.DARRIGUES, P.ACEDO, JM GUTIERREZ, J.DARRIGADE, C.DUFOUR, G.GALASSO, C.DUPIN, S. PUYO, JP CAZAUX, JP ALPHA, A.DARTIGUES, D.LAVIGNE, MA THEBAUD, H.ETCHENIQUE, M.BECRET, J.RANCE

Membres absents excusés ayant donné procuration : S.MOREIRA (pouvoir à S.DARRIGUES), X.BAYLAC (pouvoir à JM GUTIERREZ), C.DOS SANTOS (pouvoir à J. DOS SANTOS), CH MARTIN (pouvoir à M.BECRET), E.SERRES (pouvoir à F.GONZALEZ), F.BILLARD (pouvoir à MA THEBAUD), K.PERY (pouvoir à M.EVENE)

Secrétaire de séance : C.DUPIN

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales « Le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2121-29 et L 2121-33,

Considérant la nécessité de désigner les représentants de la Commune au sein des différentes associations notamment celle du Centre Social Dou Boucaou.

Il propose de désigner 3 délégués suivant l'article 3 des statuts :

. Monia EVENE-MATEO

. Laurence GUYONNIE

. Jonathan DARRIGADE

Objet :
**Centre Social Dou
Boucaou
- délégués du
Conseil -**

***Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le***

Conformément à l'Article L2121-21 du Code des Communes et des Territoriales, il est proposé de procéder à l'élection de ces membres par vote à main levée.

Le Conseil Municipal,

. se **prononce** par vote à main levée avec 22 voix pour les candidatures de :

. Monia EVENE-MATEO

. Laurence GUYONNIE

. Jonathan DARRIGADE

Madame Monia EVENE-MATEO, Madame Laurence GUYONNIE et Monsieur Jonathan DARRIGADE représenteront la Ville de Boucau au sein du Centre Social Dou Boucaou.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 20 juillet 2020

Le Maire,

